

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

.....
**MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE**

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
**DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE LA
TRANSFORMATION DES PRODUITS
FORESTIERS**
.....

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

.....
**MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE**

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
**DEPARTMENT OF PROMOTION AND
PROCESSING OF FOREST PRODUCTS**
.....

PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Juillet 2012

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES ABBREVIATIONS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	v
PREFACE.....	vi
RESUME.....	vii
CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	1
1.1 Situation générale des écosystèmes du Cameroun.....	1
1.2 IMPORTANCE DES PFNL AU CAMEROUN.....	1
1.3 PROBLEMATIQUE.....	2
CHAPITRE II. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR DES PRODUITS.....	4
FORESTIERS NON LIGNEUX.....	4
2.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DES PFNL.....	4
2.1.1 Administration en charge des forêts.....	4
2.1.2 Autres services étatiques.....	5
2.1.3 Organisations partenaires et de la société civile.....	6
2.1.4 Organisations sous-régionales.....	6
2.2 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE.....	6
2.2.1 Modalités d'accès aux ressources.....	6
2.2.2 Encadrement de la gestion durable.....	7
2.2.3 Fiscalité de la mise en valeur des PFNL.....	7
2.2.4 Collecte des statistiques.....	8
2.3 CONNAISSANCE ET ORGANISATION DES FILIERES.....	9
2.3.1 Production.....	9
2.3.2 Transformation.....	9
2.3.3 Commercialisation des PFNL.....	10
2.3.4 L'organisation et la structuration des acteurs.....	10
2.4 ATOUTS ET CONTRAINTES DU SOUS-SECTEUR DES PFNL.....	10
2.4.1 Les atouts.....	10
2.4.2 Les contraintes.....	11
CHAPITRE III. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES PFNL.....	12
3.1. VISION.....	12
3.2. PRINCIPES DE BASE.....	12

3.3. OBJECTIFS.....	12
3.3.1 Objectif général	12
3.3.2 Objectifs spécifiques	12
3.4 RESULTAT GLOBAL ATTENDU	13
3.5 ACTIONS A MENER.....	13
3.5.1 Amélioration du cadre légal et réglementaire.....	13
3.5.2 Maîtrise de la gestion des ressources et l'augmentation de la production	15
3.5.3 Promotion et l'appui a la transformation et a la commercialisation.....	17
3.5.4 Organisation et structuration des acteurs.....	22
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION.....	24
4.1 Objectifs.....	24
4.1.1 Objectif général.....	24
4.2 Résultat global attendu.....	24
4.2.1 ACTION 1 : Amélioration du cadre légal et réglementaire.....	25
4.2.2 ACTION 2 : Maîtrise de la gestion des ressources et l'augmentation de la production.....	26
4.2.3 Action 3 : Promotion et appui a la transformation et à la commercialisation	28
4.2.4. ACTION 4 : Organisation et structuration des acteurs	31
CHAPITRE V : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN, DE.....	33
FINANCEMENT ET DE SUIVI-EVALUATION	33
5.1. PLAN DE COMMUNICATION	33
5.2 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	33
5.2.1 Planification triennale et annuelle des activités.....	33
5.2.2 Exécution des activités.....	34
5.3 MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION	35
5.3.1 Objectifs du suivi-évaluation	35
5.3.2 Services et responsables en charge de la coordination, de l'exécution et du.....	36
5.4 MECANISME DE FINANCEMENT.....	36
5.4.1 Sources de financement des actions.....	36
5.4.2 Mécanismes de financement du plan national de développement des produits... 	37
BIBLIOGRAPHIE	39

LISTE DES ABBREVIATIONS

ADIE : Association pour le Développement des Initiatives pour l'Environnement
ANAFOR: Agence Nationale D'Appui au Développement Forestier
CCN : Comité Consultatif National
CENDEP : Centre for Nursery Development and Eru Propagation
CIFOR: Centre for International Forestry Research
COMIFAC: Comission des Forêts d'Afrique Centrale
CTFC : Centre Technique de la Forêt communale
DPT: Direction de la Promotion et de la Transformation des produits forestiers
FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
FOB : Free on Board
GIZ : Gesellschaft für internationale zusammenarbeit
GT: Groupe de Travail
GTBAC : Groupe de Travail Biodiversité en Afrique Centrale
ICRAF: World Agroforestry Center
IMPM : Institut de Recherches Médicales et d'études des plantes médicinales
INBAR : Internal Network for Bamboo and Rattan
MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINCOMMERCE: Ministère du Commerce
MINEPAT: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du
Territoire
MINEPDED: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et
Développement Durable
MINFI: Ministère des Finances
MINFOF: Ministère des Forêts et de la Faune
MINMIDT : Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologie
MINPMEESA: Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie et de
l'Artisanat
MINRESI: Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINREX : Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE : Ministère de la Santé Publique
MINSUP : Ministère de l'Enseignement Supérieur
OIBT: Organisation Internationale des Bois tropicaux
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PAU : Prunus Allocation Units
PME : Petites et Moyennes Entreprises:
PND: Plan National de Développement
PFNL: Produits Forestiers Non Ligneux
PSFE: Programme Sectoriel Forêts-Environnement
PTA: Plan de Travail Annuel
SDNL: Sous Direction des Produits Forestiers Non Ligneux
FFBC : Fonds Forestier du Bassin du Congo

SIM : Système d'Information sur les Marchés

SNEEPMFSS : Syndicat National des Exploitants et Exportateurs des Plantes Médicinales et des Produits Forestiers Spéciaux

SNV: Netherlands Development Organization

UICN : Union Internationale pour la Conservation et la Nature

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Présentation de l'action 1	14
Tableau II : Chronogramme de mise en œuvre des activités de l'action 1	15
Tableau III : Cadre logique de l'action 2	16
Tableau IV : Chronogramme des activités de l'action 2	17
Tableau V : Cadre logique des activités de l'action 3.....	19
Tableau VI : Chronogramme de réalisation de l'action 3	21
Tableau VIII : Cadre logique des activités de l'action 4.....	22
Tableau VIII : Chronogramme des activités	23
Tableau IX : Plan de l'action 1	25
Tableau X : Plan de l'action 2	26
Tableau XI : Plan de l'action 3	28
Tableau XII : Plan de l'action 4	31
Tableau XIII : Récapitulatif des sources de financement du plan	36
Tableau XIV : Synthèse du financement du plan	37

PREFACE

La nécessité de disposer d'un plan national de développement des produits forestiers non ligneux (PND PFNL) est subséquente à la révélation de leur importance sur le plan économique, social, culturel et environnemental pour les populations locales, les Etats de l'espace COMIFAC et de la communauté internationale.

Au cours de la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêt Environnement, la valeur de ces biens et les contraintes au développement de leur économie ont été mises en relief de 2003 à 2010 avec le concours des organisations partenaires à travers trois projets coordonnés par la FAO : « Appui institutionnel - Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des PFNL et Mobilisation et Renforcement des Capacités des Petites et Moyennes Entreprises impliquées dans les filières PFNL en Afrique Centrale ».

L'expérience vécue au niveau international en matière de valorisation des PFNL par certains responsables du Ministère des Forêts et de la Faune a motivé également à la formulation d'un projet d'élaboration du Plan national de développement des PFNL.

Par ailleurs, la COMIFAC, organe sous-régional d'harmonisation des politiques forestières et environnementales a inscrit en 2005, la valorisation des produits forestiers ensemble les PFNL dans l'axe 5 de son plan de convergence.

Le PND PFNL s'insère dans le processus d'élaboration de la stratégie de développement du sous-secteur forêt suscitée par le Document de la Stratégie de la Croissance et de l'Emploi (DSCE) consacré en 2010 par le Gouvernement.

Le PND PFNL se présente comme l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour permettre aux parties prenantes impliquées dans le développement des filières PFNL de dégager le potentiel de richesses qu'elles renferment. L'objectif ultime de cette planification est de permettre aux PFNL de soutenir d'avantage la contribution des forêts au développement économique et social du Cameroun. Ce plan permettra au ministère en charge des forêts en ce qui concerne les filières PFNL de s'insérer dans le processus du budget-programme objet la Loi n° 2007/006 du 26 décembre portant Régime Financier de l'Etat (LRFE).

La finalisation du PND PFNL a été rendue possible grâce au concours financier de la Coopération allemande à travers le ProPSFE/GIZ, du Fond Commun (FC). La contribution du CTFC, des administrations partenaires (MINFI, MINEPAT, MINRESI, MINMEESA), des organisations partenaires au développement (CIFOR, FAO, Bioversity International) et de la société civile (ADIE, CENDEP, GIC Pro3Locaux, UGAO, le STIEPFS). Ces implications témoignent de la détermination de ces partenaires à contribuer d'avantage au développement des filières PFNL. Que tous trouvent ici notre sincère reconnaissance.

Le Ministre des Forêts et de la Faune

NGOLE Philip NGWESE

RESUME

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) se définissent comme des biens d'origine biologique autres que le bois issus des paysages naturels ou modifiés ou aménagés. Ce sont des fruits et noix, des légumes, des produits de la pêche et de la chasse, des plantes médicinales, des résines, des racines, une diversité d'écorces et de fibres comme le bambou, le rotin, sans oublier les palmiers et des herbes.

Toutefois, au sens du présent document, sont considérés comme PFNL, tous les produits forestiers spontanés d'origine végétale autres que le bois d'œuvre.

L'élaboration du PND PFNL est soutenue par la révélation de l'importance économique, sociale, culturelle et environnementale que revêt leur valorisation. Un développement conséquent des filières est de nature à en faire un pilier important.

A ce titre, les organisations partenaires du Cameroun la préparation, se sont mobilisés depuis à promouvoir l'émergence des filières. Le Projet Appui Institutionnel financé par la FAO a permis en 2003, d'identifier les principales contraintes. Celles-ci ont notamment contribué à la formulation des activités nécessaires pour leur développement dans le cadre de la mise en place du PSFE.

La Coopération allemande (GTZ) et l'Union Européenne (EU) par l'entremise de la FAO, ont permis aux pays de la COMIFAC dont le Cameroun à travers le financement de deux projets sous-régionaux de révéler suffisamment l'importance des PFNL, de susciter le développement des PME et de proposer quelques solutions aux freins du sous-secteur. Il s'agit entre autres de l'amélioration du cadre légal et réglementaire régissant la valorisation des PFNL et du processus de gestion durable des ressources.

Les interventions ponctuelles et parcellaires des partenaires ne peuvent pas permettre de répondre globalement aux besoins de développement des filières PFNL. A cet égard, l'élaboration d'un instrument qui prescrit l'ensemble des actions nécessaires pour le décollage de l'économie des PFNL, s'impose. Le contexte de l'élaboration de la formulation de la stratégie du sous-secteur forêt à intégrer dans le DSCCE, commande aussi, la confection d'un plan développement des PFNL.

L'objectif attaché à cet exercice, est de disposer à l'échelle de 5 ans au regard des contraintes et des potentialités du sous-secteur des PFNL, d'un vivier d'actions à mettre en œuvre pour mieux contribuer au développement économique et social du Cameroun.

Au regard de ce qui précède, la DPT responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du sous-composante en charge des PFNL, a rédigé lors de la mise en œuvre du PTA 2011, une première mouture du document qui a été examiné le 13 novembre 2011, par un groupe de travail (GT), créé suivant la Note de Service n°462/NS/MINFOF/SG/DPT/SDNL du 12 juillet 2011. Par la suite sa finalisation a été inscrite dans le PTA 2012 du MINFOF et dans la feuille de route du Gouvernement. Le document revu au cours du premier trimestre 2012 a été soumis à la consolidation au cours d'un atelier qui a réuni à Bertoua les 26 au 27 avril 2012, les membres du GT et les cadres de la Délégation Régionale, de l'Antenne du ProPSFE et du CTFC de l'Est.

Les travaux y relatifs ont réuni les représentants des services centraux et déconcentrés du MINFOF ainsi que ceux des antennes régionales du GIZ/ProPSFE et du CTFC de l'Est. Des contributions et des recommandations libellées ont été en cette occasion en vue du renforcement du document. La capitalisation qui s'en est suivie a permis, de disposer d'une version qui a été soumise aux différentes parties prenantes au développement des PFNL au cours de l'atelier national de validation qui s'est tenu du 6 au 7 juin 2012 à Mbalmayo. L'intégration des préoccupations formulées par les participants a permis de publier le document final.

Le plan national de développement des PFNL rappelle l'importance des PFNL sur le plan économique, social, culturel et environnemental. Néanmoins, le niveau actuel de valorisation ne permet pas encore de tirer suffisamment profit du gisement des richesses qu'ils représentent et de générer la contribution qu'elles peuvent apporter au développement du pays. Le diagnostic réalisé pour la circonstance révèle les contraintes et les atouts de ce sous-secteur forestier.

Le PND PFNL ainsi élaboré comprend six chapitres ci-dessous :

- le contexte et la justification ;
- le diagnostic du sous-secteur des PFNL ;
- le plan de développement des PFNL ;
- le plan d'actions ;
- les mécanismes mise en œuvre, de financement et de suivi-évaluation du plan.

Ce document constitue désormais, un vivier d'actions et d'activités à inscrire sans gêne dans le budget programme qui est un instrument de mise en œuvre du nouveau Régime Financier de l'Etat.

Le chapitre diagnostic rappelle les acquis obtenus pour ce qui est de l'amélioration du cadre normatif de la valorisation, de la gestion des PFNL, du renforcement des capacités techniques, technologiques et humaines.

Le PND PFNL se décline en quatre actions suivantes : amélioration du cadre légal et réglementaire – maîtrise de la gestion et l'augmentation de la production - promotion de la transformation - organisation des acteurs. Celles-ci interpellent la responsabilité des administrations publiques concernées, les partenaires au développement, les institutions sous-régionales. Chacune d'elles est soutenue par des acquis, un cadre logique, un chronogramme et un plan d'actions détaillé.

Les modalités d'exécution font l'objet du dernier chapitre intitulé : mécanismes de mise en œuvre, de financement et de suivi-évaluation. Celles-ci s'inspirent notamment des mécanismes actuels sur ces différents aspects. Le suivi de ce plan permettra alors aux filières PFNL de contribuer véritablement à l'émergence du Cameroun projetée par le Gouvernement.

CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 SITUATION GÉNÉRALE DES ÉCOSYSTÈMES DU CAMEROUN

Le territoire du Cameroun couvre une superficie de 466 326 km², dont 6 000 sont des surfaces en eau. La végétation est constituée d'écosystèmes variés ; cette diversité écologique vaut au pays le qualificatif d'Afrique en miniature. Du sud à l'extrême-nord, on rencontre des forêts, submontagnardes, montagnardes ; marécageuses et des mangroves, des mosaïques forêts savane et forêt culture (OFAC, 2006), des savanes humides, des savanes sèches et des steppes.

A ces différentes formations végétales correspondent une grande diversité des ressources biologiques parmi lesquelles les produits forestiers non ligneux (PFNL) occupent une place importante en considération de leur variété et de l'abondance des espèces présentes. Lesdits produits participent à l'accomplissement des multiples fonctions forestières pour l'intérêt des populations riveraines, de l'Etat et de la communauté internationale.

1.2 IMPORTANCE DES PFNL AU CAMEROUN

Les PFNL revêtent une importance considérable sur le plan économique, social, culturel et environnemental dans le pays et dans l'ensemble de la sous-région Afrique Centrale.

Sur le plan socio-culturel, les PFNL :

- rentrent dans l'alimentation des populations et contribuent au renforcement de la sécurité alimentaire ;
- sont utilisés dans la pharmacopée par toutes les couches de la population ;
- constituent des matières premières pour l'artisanat et des matériaux de construction pour l'habitat ;
- se positionnent comme éléments importants de l'animation culturelle et de la consolidation des liens sociaux à travers les échanges.

Dans certaines zones forestières, les populations sont fortement dépendantes de la valorisation des PFNL qui génère environ 45% de leurs revenus (Tieguhong J.C and al, 2009). Les femmes sont intéressées par les activités de cueillette, de ramassage, de transformation et de commercialisation. Elles tiennent également 95% du marché de détail (Tieguhong J.C and al, 2009).

S'agissant de la satisfaction des besoins de santé, 80% de la population des zones rurales en Afrique Centrale, utilisent les PFNL.

Pour toutes ces considérations, il est clair que les PFNL constituent un instrument de lutte contre la pauvreté.

Pour ce qui est de l'intérêt économique, les PFNL procurent des matières premières pour les industries (pharmaceutiques, alimentaires, cosmétiques...), génèrent des emplois et revenus aux acteurs des filières et participent à l'amélioration des conditions de vie des populations. Les revenus issus de la

collecte des produits sont destinés à satisfaire les besoins de première nécessité des ménages (scolarité, santé, habillement ...).

La commercialisation des PFNL connaît une forte expansion face une demande sans cesse croissante de certains produits. A ce titre, des travaux conduits par le projet COMIFAC-FAO : « *Mobilisation et renforcement des capacités des PME impliquées dans les filières PFNL* », ont permis de mettre en évidence une valeur économique de 12,5 milliards FCFA (Mala W.A and all,) par an pour cinq PFNL (Pygeum, Okok/Eru, Andok/Ndo'o, Gomme arabique et miel). Si l'on considère l'ensemble des PFNL commercialisés sur toute l'étendue du pays, une extrapolation de cette valeur économique avoisinant 50 milliards F CFA ne serait pas exagérée.

L'exploitation des PFNL par les entreprises forestières procure également, des revenus au trésor public, sous forme de taxes de régénération et des droits de sortie.

Sur le plan environnemental, l'exploitation des PFNL participe à la conservation de la biodiversité et de la couverture végétale utile à l'atténuation du changement climatique et à la protection des sols.

Par ailleurs, leur valorisation intègre une dimension technologique. La transformation plus poussée des PFNL nécessite en fait, le développement de la recherche, de la technologie et des équipements.

Au regard de ces considérations, la valorisation des PFNL a été inscrite dans la politique forestière, le PSFE et la stratégie du sous-forestier à intégrer au document de la stratégie nationale pour la croissance et l'emploi en vue d'une contribution plus accrue du secteur forestier à l'économie nationale.

L'utilisation des PFNL a été également codifiée dans la loi de 94/01 du 20 janvier 1994, portant Régime des Forêts, de la Faune, de la Pêche ainsi que le décret 95/531 du 23 août 1995 portant application du Régime des Forêts. Ce cadre légal et réglementaire les reconnaît comme « produits forestiers spéciaux ».

1.3 PROBLEMATIQUE

Malgré l'importance socio-économique avérée des PFNL, leur valorisation actuelle ne permet pas encore d'atteindre le niveau de développement qu'ils sont susceptibles de générer, pour les raisons ci-après :

- un cadre légal et réglementaire à améliorer pour satisfaire les exigences de la gestion durable des ressources et garantir le développement des filières des PFNL et la réduction de la pauvreté en rapport avec leur potentiel ;
- une connaissance insuffisante de la ressource ;
- une gestion faiblement maîtrisée ;
- une organisation insuffisante des filières ;
- une faible capacité de transformation ;
- un déficit de sources et de mécanismes efficaces de financement des filières ;

- un faible encadrement des acteurs des filières ;
- une absence d'expertise.

Ce diagnostic a été fait avec la participation déterminante des organisations partenaires au développement du Cameroun notamment la FAO. Le Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) élaboré par le Gouvernement et ses partenaires internationaux a intégré les différentes préoccupations relevées et a fait de la valorisation des PFNL l'un de ses principaux axes.

Les prescriptions faites dans ce PSFE ont été reprises dans le Programme III du MINFOF et font l'objet de l'action 3.5 intitulée « Développement de la production durable et de la transformation des produits forestiers non ligneux ».

Elles intègrent :

- l'identification des filières et la définition des stratégies ;
- la recherche-développement et l'appui aux filières porteuses.

La mise en œuvre du PSFE avec l'appui des partenaires au développement (FAO, Coopération allemande, SNV, CIFOR, ICRAF, OIBT) a permis de mener des actions en faveur du développement des filières PFNL, notamment les projets :

- Inventaire national des ressources forestières (2002-2004) ;
- Appui institutionnel ;
- Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux ;
- Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières PFNL en Afrique Centrale ;
- Avis du commerce non préjudiciable du *Prunus africana*.

A ce jour, l'élaboration de la stratégie sous-secteur Forêt et Faune prend en compte la valorisation des PFNL comme axe important devant soutenir le processus d'émergence du Cameroun à l'horizon 2035. La formulation d'un plan national de développement des PFNL au Cameroun s'intègre parfaitement dans cette démarche en vue de permettre aux multiples filières PFNL de déployer efficacement l'important potentiel économique dont ils disposent.

CHAPITRE II. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Ce diagnostic présente :

- l'état des lieux du cadre institutionnel, légal et réglementaire de la gestion des PFNL ;
- l'état des lieux en matière de connaissance des filières, de collecte des statistiques, de transformation, de commerce et d'organisation des filières ;
- les atouts et les contraintes du sous-secteur.

Ces états des lieux restituent les acquis enregistrés et les contraintes ou insuffisances qui freinent l'atteinte des objectifs de la politique forestière relatifs à la valorisation des PFNL.

2.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DES PFNL

2.1.1 Administration en charge des forêts

Le décret n° 2005/099 du 6 avril 2005 portant organisation de l'Administration des Forêts confère au MINFOF la charge de l'élaboration, de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de ressources forestières dont les PFNL. La mise en œuvre est dévolue à cinq structures : la Direction des Forêts, la Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers, la Brigade Nationale de Contrôle, les Services déconcentrés et l'ANAFOR.

i. La Direction des Forêts

Elle est chargée de :

- la planification et la mobilisation des ressources ligneuses et non ligneuses ;
- la conception, le suivi de l'exécution, le contrôle technique et l'évaluation des programmes d'inventaire et d'aménagement ;
- l'élaboration et le suivi de l'exécution des programmes de régénération/reboisement et la vulgarisation sylvicole.

Au sein de la Direction des Forêts, les activités d'allocation des ressources, d'inventaire, d'aménagement et de sylviculture incombent à trois sous-directions différentes.

Les missions ainsi énoncées ne sont pas systématiquement intégrées dans le plan annuel de travail (PTA) de cette structure. Il s'agit notamment des activités sur la connaissance, l'élaboration des plans de gestion, le renouvellement et le suivi de l'exploitation des ressources PFNL. Les responsabilités en matière de gestion durable semblent être exercées de manière circonstancielle au regard du mandat de la Direction des Forêts.

ii. La Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers

L'organigramme du MINFOF lui confère la responsabilité de :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'exécution de la politique du gouvernement en matière de commercialisation et d'industrialisation du bois et des PFNL, en liaison avec les administrations compétentes ;
- l'élaboration, la vulgarisation et le contrôle de l'application des normes de transformation du bois et des PFNL ;
- la promotion des techniques modernes de transformation du bois et des PFNL ainsi que le développement d'une chaîne d'opérateurs économiques ;
- le suivi des marchés intérieur et extérieur du bois et des PFNL, ainsi que l'information des opérateurs économiques sur les perspectives du marché mondial du bois et des PFNL.

Ces attributions en matière de PFNL incombent au sein de la DPT à la Sous-Direction de la Promotion et de la Transformation des PFNL (SDNL).

Cette Direction présente des insuffisances en capacités humaines et matérielles pour ce qui est de l'encadrement, du suivi de la commercialisation des PFNL, de la connaissance des filières et de l'industrialisation. A cet égard, l'assistance technique attendue à la DPT sous financement du Fonds Commun a intégré les filières PFNL.

iii. La Brigade Nationale de Contrôle

La Brigade Nationale de Contrôle a la charge du contrôle des chantiers d'exploitation et de la surveillance de l'application de la réglementation forestière. Mais, force est de constater l'absence quasi-permanente du contrôle de l'exploitation des PFNL dans les activités de ses Services, ce qui justifierait les dérives observées dans la mise en valeur de certains PFNL d'intérêt particulier.

iv. Les services déconcentrés

Les services déconcentrés sont chargés du suivi et du contrôle des PFNL. Le décret portant application du régime des forêts leur confère la responsabilité de la collecte et de la compilation des données de l'exploitation des PFNL ainsi que de l'acheminement des données statistiques au niveau de l'Administration centrale. Cependant, on note un faible niveau d'accomplissement de cette activité.

v. L'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR)

L'ANAFOR a pour vocation principale d'appuyer les particuliers, communautés et collectivités territoriales décentralisées dans le développement des plantations forestières. Les résultats enregistrés concernant cette mission restent aujourd'hui mitigés.

2.1.2 Autres services étatiques

Plusieurs autres Départements ministériels interviennent dans le développement des filières PFNL : MINEPDED, MINRESI, MINADER, MINPMEESA, MINFI, MINEPAT, MINSANTE, MINCOMMERCE, MINMIDT, MINSUP, etc. Les interventions respectives de ces administrations sont tenues de concourir au développement des filières de PFNL.

Cependant, on observe globalement un déficit de collaboration et synergie entre ces différentes parties prenantes.

2.1.3 Organisations partenaires et de la société civile

Les organisations partenaires (FAO, Coopération Allemande, SNV, CIFOR, ICRAF, UICN, OIBT, INBAR, etc...) et la Société civile (ADIE, CENDEP, ONEPCAM,...), en cohérence avec les prescriptions de la revue institutionnelle du secteur forestier national survenue dans les années 2000-2002, appuient la mise en œuvre de la politique forestière directement ou indirectement, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, dans les domaines d'intervention ciblés par ces partenaires. Parmi les champs d'action, figurent ceux ci-après énumérés :

- recherche /développement, formation, sensibilisation/vulgarisation ;
- appui aux acteurs et à l'organisation des filières ;
- amélioration du cadre institutionnel, légal et réglementaire ;
- harmonisation des politiques et bonne gouvernance ;
- gestion durable de la ressource (Evaluation du potentiel forestier, protection/conservation, promotion, transformation, commercialisation) ;
- projets/programmes spécifiques.

L'appui des organisations partenaires est multiforme. Toutefois, il y a lieu de souligner que les procédures/mécanismes de financement mis en place par ces partenaires sont parfois difficiles à appliquer.

2.1.4 Organisations sous-régionales

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) mise sur pied en 1999 par les Chefs d'Etats d'Afrique Centrale a pour mission, l'harmonisation des politiques forestières dans la sous-région. Son plan de convergence a intégré les filières de PFNL comme axe important.

Un Fonds d'Appui à la gestion durable (CBFF) a été mise en place par l'appui aux institutions partenaires de développement au sein de cette institution.

2.2 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

2.2.1 Modalités d'accès aux ressources

La gestion des PFNL est régie par la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et le décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 portant application du Régime des Forêts. Ces deux textes fixent les modalités d'accès à la ressource, notamment celles liées à l'utilisation du droit d'usage reconnu aux populations riveraines des forêts et à l'exploitation par permis spécial. Concernant les PFNL, l'exercice du droit d'usage permet aux bénéficiaires de récolter une quantité limitée des produits pour satisfaire des besoins domestiques et n'autorise pas la commercialisation des produits dans ce cadre. Dans la pratique, de nombreux PFNL sont valorisés dans l'informel. L'exploitation à but lucratif est ouverte aux détenteurs de permis spéciaux.

L'accès au permis spécial est subordonné à la détention d'un agrément à la profession forestière. L'octroi dudit agrément est soumis lui-même à une procédure lourde et coûteuse inaccessible tout au moins au citoyen moyen. Sa

délivrance obéit aux mêmes modalités applicables aux opérateurs de l'exploitation industrielle du bois. Cette contrainte du code forestier n'est pas favorable aux couches sociales moyennes et/ou défavorisées et ne permet pas de lutter efficacement contre la pauvreté. Aussi, la plupart des acteurs du secteur des PFNL opèrent en marge de la réglementation. Or, le commerce informel s'avère finalement très coûteux du fait que l'opérateur est soumis à une parafiscalité lourde. En effet, les études menées dans le cadre du projet « Mobilisation et Renforcement des capacités des PME impliquées dans les filières PFNL » révèlent que les tracasseries enregistrées absorbent environ 35% du chiffre d'affaires des commerçants (Tieguhong J.C, 2010).

2.2.2 Encadrement de la gestion durable

L'encadrement de la gestion durable des PFNL fait déjà l'objet de quelques dispositions légales et/ou réglementaires. Il s'agit de :

- la Décision n° 336/MINFOF/CAB du 6 juillet 2006 fixant la liste des produits spéciaux d'intérêt particulier ;
- l'institution de quotas d'exploitation, subordonnant la délivrance de permis spéciaux, autorisations d'exportation des produits spéciaux ;
- l'institution de certificats d'origine pour les produits destinés à l'export ;
- l'obligation d'enregistrement en qualité de transformateur et/ou exportateur des produits spéciaux ;
- les directives de gestion du *Prunus africana* au Cameroun ;
- La lettre circulaire n° 009/LC/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SN du 15 février 2011 et la décision n° 358/D/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SN du 28 février 2012 portant respectivement définition des modalités de gestion du *Prunus africana* au Cameroun et création des Prunus Allocation Units (PAU), qui concourent à assurer une utilisation durable de cette ressource.

Toutes ces dispositions et mesures ne garantissent pas suffisamment la gestion durable des PFNL pour cause de vides juridiques persistants : absence des normes d'inventaire et de collecte/exploitation, de plans de gestion pour les PFNL d'intérêt particulier, délimitation imprécise des territoires accordés en exploitation ; défaut d'un système efficace de collecte des statistiques, absence de mécanismes de renouvellement de la ressource, et enfin, quotas attribués sans inventaire préalable sur la base des seules sollicitations des opérateurs.

2.2.3 Fiscalité de la mise en valeur des PFNL

La fiscalité sur les PFNL s'appuie sur les taxes ci-après :

- les impôts de droit commun (impôt libératoire, patente, impôt sur les revenus et taxe sur la valeur ajoutée) ;
- les taxes spécifiques (taxe de régénération) ;
- le droit/taxe de sortie ;

La taxe de régénération est de 10 FCFA/kg quel que soit le produit. D'où la nécessité d'envisager une taxation différenciée. Cette taxation est forfaitaire et n'a pas varié dans la loi des finances depuis plus d'une décennie. Elle semble ne pas tenir compte de la valeur marchande, alors qu'en réalité, l'intérêt de la

fiscalité doit être analysé sur trois plans : économique, écologique et social (J.L. BETTI, 2007). Une telle approche permettrait :

- sur le plan économique, de tirer au bénéfice du trésor public, des revenus sur les produits commercialisés en fonction de leur valeur dans le commerce.
- sur le plan écologique, de limiter la déforestation ou de protéger les espèces vulnérables (prise en compte de la vulnérabilité des espèces et de la valeur commerciale des produits) ;
- sur le plan social, d'accroître la contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des forêts, par le biais de l'affectation de recettes plus élevées aux communes et aux communautés concernées. Dans les conditions actuelles, le code forestier n'a pas prévu l'attribution d'une quote-part des taxes sur les PFNL aux collectivités et aux populations riveraines. Des actions ont besoin d'être menées dans ce sens afin d'inciter les populations à participer plus activement à la gestion durable de ces ressources.

Par ailleurs, le mode de paiement de la taxe de régénération (en avance) ne tient pas compte de l'exploitation réelle des opérateurs. Il encouragerait ainsi le développement du commerce illégal qui livre une concurrence déloyale aux opérateurs du secteur formel.

En fin de compte, le trésor public ne tire pas assez de revenus de l'exploitation des PFNL au Cameroun. Pour 10 à 12 000 tonnes de produits spéciaux attribués annuellement, le trésor encaisserait une modique recette de 100 à 120 millions FCFA en guise de taxe de régénération (MINFOF, 2011).

Pour remédier aux insuffisances constatées dans la fiscalisation du secteur une étude détaillée a été conduite par la FAO dans le cadre du projet Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des PFNL. Ladite étude mérite d'être capitalisée dans le cadre de la relecture de la loi forestière et d'une réforme fiscale pour les filières PFNL.

2.2.4 Collecte des statistiques

Les modalités de suivi de l'exploitation des PFNL énoncées dans l'article 125 (alinéas 1 et 2) du décret n° 95/531 du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, prévoient l'enregistrement journalier des données d'exploitation dans un carnet de chantier, l'utilisation de lettres de voiture pour le transport des produits spéciaux et l'obtention de certificats d'origine.

Dans la pratique quotidienne, ces dispositions ne sont pas suivies, ni par l'Administration forestière, ni par les exploitants des filières PFNL. L'information partielle sur la production des PFNL au Cameroun est collectée uniquement au cours des opérations d'exportations au niveau des ports d'embarquement pour les marchés extérieurs. Il s'agit notamment de Douala et d'Idenau. La mise en valeur des PFNL ne dispose pas d'un système efficace de collecte et de

traitement des données de production, de transformation et de commercialisation.

2.3 CONNAISSANCE ET ORGANISATION DES FILIERES

Les filières PFNL, dans leur grande majorité, ont besoin d'être davantage connues. Cinq filières, telles que mentionnées plus haut, ont fait l'objet d'études dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Mobilisation et renforcement des capacités des PME » (Gnetum, Andok, gomme arabique, Pygeum et miel). Des études complémentaires méritent d'être menées en vue d'identifier d'autres filières prioritaires.

L'organisation des filières intègre les activités de production, de transformation et de commercialisation.

2.3.1 Production

La production des PFNL est assurée par deux catégories d'opérateurs :

- les exploitants agréés par l'Administration des Forêts (titulaires des permis spéciaux), dont les activités portent principalement sur les produits d'intérêt particulier (Gomme arabique, Pygeum, Yohimbé, Gnetum, rotin, ébène) ;
- les acteurs du secteur informel, orientés vers le ramassage des produits tels que l'Andok, l'Ebaye, le Ndjansang, etc. c'est principalement cette catégorie qui s'adonne le plus à l'exploitation des produits dit vulnérable. Comme par exemple ceux dérivés des écorces qui servent d'ingrédients à certains plats et certaines boissons : Alom, l'Essok, Onye, etc.

Jusqu'à une date récente, la production de l'ensemble de ces acteurs était issue des forêts naturelles. La pression sur ces écosystèmes pourrait constituer une la diversité biologique. Toutefois, certains PFNL font l'objet d'une activité de domestication appréciable. Il s'agit du Pygeum, de la gomme arabique, du Gnetum et du Moringa. S'y ajoute, le miel commercialisé dans les grands centres urbains, tiré de l'apiculture, résultat des investissements parfois important. La production dans cette filière est estimée actuellement à environ 500 000 litres par an (Sopecam, 2012). L'identification des apiculteurs de la filière du miel naturel par les services de l'Administration des Forêts est encore partielle et mérite d'être améliorée.

2.3.2 Transformation

Le paysage des unités de transformation des PFNL au Cameroun reste essentiellement artisanal. Ces unités offrent des produits semi-finis, mais la transformation demeurant sommaire. Tel est le cas des unités des filières de PFNL phares : Prunus, Yohimbé, Gnetum, Andok, etc. A côté de ceux-ci, l'on observe un foisonnement d'autres filières émergentes de PFNL rendues opérationnelles avec l'appui de certaines ONG et organisations partenaires. Il s'agit : du Neem, du Moringa, du Karité, du Moabi, de l'Allamblackia, du rotin, du Njansang, du bambou, etc.,....

Sur le plan qualitatif, les produits mis sur le marché par les artisans nationaux, à l'exception de certains opérateurs de la filière miel, ne sont pas compétitif sur le marché international, du fait de l'absence des normes de qualité pour la

certification des produits. Dans le même registre, des filières structurantes comme celle du bambou/rotin sous d'autres cieux, souffrent d'une insuffisance de capacités technologiques. De telles filières ont besoin d'un renforcement urgent des capacités.

En un mot donc, bien que de nombreux structures et laboratoires privés soient portés vers une transformation poussée des PFNL au Cameroun, la capacité globale de cette transformation en quantité et en qualité reste très en deçà du potentiel de développement de l'ensemble des filières.

2.3.3 Commercialisation des PFNL

La grande majorité des commerçants opèrent dans l'informel. La plupart des filières pêche encore par un déficit notoire de solidarité entre acteurs, ce qui les empêche de défendre valablement leurs intérêts. C'est le cas de la filière Gnetum, au sein de laquelle les commerçants nationaux ne parviennent pas à s'organiser face aux acheteurs plus solidaires des pays voisins.

Il convient tout de même de signaler que l'encadrement de certains producteurs de base par le projet GCP/408/RAF/EC a permis la mise en place des systèmes d'information sur les marchés (SIM) et l'organisation des ventes groupées. Ces actions ont suscité la transparence et l'équité dans le marché de l'Andok et ont permis d'améliorer d'environ 35% leurs revenus. Ce type d'outils mérite d'être vulgarisé.

2.3.4 L'organisation et la structuration des acteurs

Les exploitants des PFNL/produits spéciaux agréés par l'Administration des forêts sont regroupés autour de deux syndicats qui ont pour objectif de défendre les intérêts de leurs membres. Il s'agit notamment du Syndicat des Transformateurs Industriels et Exploitants de Produits Forestiers Spéciaux (STIEPFS) et du Syndicat National des Exploitants et Exportateurs des Plantes Médicinales et des Produits Forestiers Spéciaux (SNEEPMDFS) qui contribuent régulièrement aux concertations initiées par le ministère en charge des forêts. Les autres acteurs sont organisés en associations, groupements ou réseaux locaux qui ne sont pas suffisamment connus au niveau de l'Administration des Forêts. Le MINFOF et ses services déconcentrés ont intérêt à poursuivre le recensement de ces acteurs ainsi que l'enregistrement de l'information relative à leurs activités, afin de cerner les éventuelles interventions à porter en leur faveur.

En somme les acteurs, les filières et les cadres de concertation appellent à plus de lisibilité.

2.4 ATOUTS ET CONTRAINTES DU SOUS-SECTEUR DES PFNL

2.4.1 Les atouts

Les principaux atouts ci-après du sous-secteur des PFNL ont été relevés :

- une grande diversité des PFNL ;
- un cadre institutionnel à pied d'œuvre qui intègre : les administrations partenaires (MINRESI, MINPMEESA, MINADER, MINSANTE, MINREX, MINCOMMERCE, etc) et les partenaires au développement des PFNL/bailleurs de fonds (Union Européenne, Coopération allemande, FAO, SNV, ICRAFT, CIFOR, CTFC, autres ONG, etc.) ;

- un plan de convergence de la COMIFAC, qui intègre le développement des PFNL comme un axe important des économies forestières de la sous-région Afrique Centrale. Un sous-groupe de travail PFNL a été mis en place au sein du GTBAC de la COMIFAC comme cadre privilégié de partage d'expériences en matière de valorisation de ces ressources.
- un dynamisme des populations locales et des PME dans la valorisation des PFNL, malgré l'absence des structures de financement ;
- des marchés locaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux qui donnent de l'impulsion au développement de ces ressources et la demande est sans cesse croissante pour certains PFNL ;
- De nombreuses expériences capitalisables et acquis relatifs au développement des filières de PFNL existent au sein de structures spécialisées et/ou pays voisins.

Ces atouts sont de nature à renforcer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale.

2.4.2 Les contraintes

En plus des handicaps déjà relevés, les principales contraintes peuvent être observées :

- l'absence de normes et l'insuffisance des capacités dans les domaines de l'inventaire, de l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation, etc.) ;
- l'absence d'une stratégie appropriée de renouvellement/domestication/ plantation de la ressource ;
- l'insuffisance des sources et mécanismes appropriés de financement ;
- la faible maîtrise de la ressource (potentiel, distribution spatiale, usages) et l'absence de programme de renouvellement de la ressource ;
- le caractère incomplet du cadre légal et réglementaire inadapté au développement des filières de PFNL ;
- la faible organisation des filières.

S'agissant particulièrement du financement, le développement des entreprises est freiné par l'insuffisance des capitaux. Les enquêtes conduites à ce sujet révèlent que les besoins en capital correspondent à une moyenne de 47% du capital nécessaire pour mettre en œuvre des business plans d'une PME des PFNL (J.C. Tieguhong and al, 2012). Pour l'heure les acteurs concernés ne trouvent pas encore de guichet qui peut répondre à leur quête de financement.

CHAPITRE III. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES PFNL

3.1. VISION

Pour permettre aux filières des PFNL d'apporter à l'économie nationale le potentiel de croissance et de génération des emplois qu'elles comportent pour les cinq prochaines années, la vision est formulée ainsi qu'il suit :

De 2012 à 2016, le développement des filières PFNL assure la pérennité et la valorisation des PFNL à travers une meilleure connaissance, une gestion durable et une transformation plus poussée des ressources qui intègrent l'accès équitable, le développement des capacités humaines, technologiques, le développement économique et la réduction de la pauvreté.

3.2. PRINCIPES DE BASE

Les principes de base de la formulation du présent plan sont les suivantes :

- les PFNL constituent d'importantes richesses au plan de la diversité biologique, des économies locales et sur le plan national ;
- les efforts de production et commercialisation des PFNL sont déterminantes pour le développement durable du sous-secteur et l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- les PFNL contribuent à la sécurité alimentaire et procurent des revenus aux populations rurales ; leur gestion durable doit s'intégrer dans la stratégie nationale de la croissance et de l'emploi et figurer dans les priorités politiques nationales de développement économique ;
- la gestion durable des PFNL doit suivre une approche participative impliquant tous les acteurs concernés ;
- les interventions des différentes parties sont coordonnées et harmonisées dans le cadre des institutions fonctionnelles existantes ou à mettre en place ;
- le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes est une nécessité qui permettra de valoriser les potentialités du sous-secteur.

3.3. OBJECTIFS

3.3.1 Objectif général

L'objectif général est, d'augmenter d'ici 5 ans au moins de 10% la contribution actuelle des PFNL à l'économie nationale et la réduction de la pauvreté à travers une valorisation durable et plus poussée des PFNL.

3.3.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs définis se résument ainsi qu'il suit :

- gérer durablement les ressources PFNL suivant une approche participative ;
- assurer l'accès équitable aux ressources ;
- assurer un partage juste et équitable des avantages découlant des ressources des PFNL ;
- augmenter la production des PFNL et les revenus des acteurs impliqués dans les filières ;
- créer des emplois et la valeur ajoutée par l'appui au développement de la transformation plus poussée.

3.4 RESULTAT GLOBAL ATTENDU

Le résultat global attendu de la mise en œuvre du plan national de développement des PFNL est un poids économique plus accru qui assure la réduction de la pauvreté à travers une gestion durable des ressources.

3.5 ACTIONS A MENER

L'élaboration du plan de développement des PFNL prend en compte les contraintes ou les problèmes directs ou indirects qui influencent son émergence. Les problèmes identifiés dans ce processus portent sur les considérations politiques, juridiques, techniques, technologiques, scientifiques et économiques. A cet égard, 4 actions sont examinées dans le présent document :

- l'amélioration du cadre légal et réglementaire ;
- la maîtrise de la gestion des ressources et l'augmentation de la production ;
- la promotion de la transformation ;
- l'organisation et la structuration des acteurs.

3.5.1 Amélioration du cadre légal et réglementaire

3.5.1.1 Objectif

L'objectif affecté à cette action est de favoriser la gestion durable, l'accès équitable, la valorisation de la ressource et la réduction de la pauvreté.

3.5.1.2 Résultats attendus

Les résultats attendus dans le cadre de cette action sont :

- de nouvelles propositions d'amélioration du cadre légal des PFNL sont formulées ;
- le nouveau cadre légal et réglementaire régissant la valorisation des PFNL est intégré dans le code forestier ;
- le nouveau cadre légal et réglementaire des PFNL est vulgarisé ;
- la fiscalité des PFNL est revue et mise en œuvre.

3.5.1.3 Activités

Les activités envisagées sont les suivantes :

- la poursuite de la formulation de nouveaux amendements en vue de l'amélioration du cadre légal des PFNL ;
- l'intégration du nouveau cadre légal et réglementaire régissant la valorisation des PFNL dans le code forestier ;
- la vulgarisation du nouveau cadre légal et réglementaire ;
- la révision et la mise en œuvre de la fiscalité des PFNL.

3.5.1.4 Acquis disponibles pour l'action 1

Le processus de révision de la loi forestière a été lancé depuis 2007. Les travaux y afférents sont conduits par thème ; chaque thème est à cet effet, coordonné par un leader. A cet égard la thématique des PFNL a été confiée à la FAO au cours du développement du projet GCP/408/RAF/EC.

La formulation des propositions d'amendement du cadre qui va régir la valorisation des PFNL au terme de la relecture du code forestier actuel a été menée de façon participative. Les organisations partenaires au développement

notamment le CIFOR, l'ICRAF, la SNV ainsi que les ONG nationales, les syndicats d'exploitants des produits spéciaux et certains groupes d'acteurs locaux ont été impliqués à travers des ateliers régionaux dans la proposition des amendements. La restitution des amendements formulés a été faite au MINFOF en fin d'année 2010. Lesdits amendements sont prêts pour être intégrés dans la loi forestière. Certaines recommandations ont notamment préconisé la décentralisation de l'allocation des ressources non vulnérables en vue de faciliter l'accès à cette catégorie des PFNL.

3.5.1.5 Cadre logique de mise en œuvre de l'action 1

Le tableau ci-dessous décrit le cadre logique et intègre les activités, les résultats attendus, les indicateurs, les coûts et les responsables.

Tableau I : Présentation de l'action 1

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Coûts (1 000 FCFA)	Responsables
De nouvelles propositions d'amélioration du cadre légal des PFNL sont formulées	Poursuite de la formulation de nouveaux amendements en vue de l'amélioration du cadre légal des PFNL	Nombre de nouvelles propositions d'amendements formulé et validé	10 000	MINFOF et organisations partenaires
Le nouveau cadre légal et réglementaire régissant la valorisation des PFNL est intégré dans le code forestier	Intégration du nouveau cadre légal et réglementaire régissant la valorisation des PFNL dans le code forestier	Nouveau code forestier adopté par l'Assemblée Nationale	PM	MINFOF/Assemblée Nationale/Services du PM /Présidence de la République
Le nouveau cadre légal et réglementaire des PFNL est vulgarisé	Vulgarisation du nouveau cadre légal et réglementaire	- Au moins dix (10) séminaires organisés - Au moins 10 000 exemplaires du nouveau cadre légal et réglementaire produits - Au moins 10 000 manuels des procédures PFNL produits et distribués	140 000	DF/DPT/ Délégations Régionales et Organisations partenaires (FAO, GIZ, SNV, ONG locales), communes
La fiscalité des PFNL est revue et mise en œuvre	Révision et mise en œuvre de la fiscalité des PFNL	Loi des finances sur la nouvelle tarification des PFNL publiée.	15 000	DPT/DF/MINFI (DGI)
COÛT TOTAL			161 000	

3.5.1.6 Chronogramme de mise en œuvre de l'action 1

Tableau II : Chronogramme de mise en œuvre des activités de l'action 1

Activités	2012	2013	2014	2015	2016
Poursuite de la formulation de nouveaux amendements en vue de l'amélioration du cadre légal des PFNL	x				
Intégration du nouveau cadre légal et réglementaire régissant la valorisation des PFNL dans le code forestier	x				
Vulgarisation du nouveau cadre légal et réglementaire	x				
Poursuite de la formulation de nouveaux amendements en vue de l'amélioration du cadre légal des PFNL	x	x	x		
Révision et mise en œuvre de la fiscalité des PFNL		x	x	x	x

3.5.2 Maîtrise de la gestion des ressources et l'augmentation de la production

3.5.2.1 Objectif

L'objectif de cette action se focalise sur l'amélioration globale des connaissances et de la productivité en vue de la gestion durable des PFNL.

3.5.2.2 Résultats attendus

Les principaux résultats de cette action sont les suivants :

- la liste des PFNL majeurs actualisée et catégorisée est validée ;
- les normes d'inventaire d'au moins six (06) PFNL majeurs sont élaborées ;
- le potentiel d'au moins 6 PFNL majeurs est connu ;
- les normes d'exploitation des PFNL vulnérables sont élaborées ;
- les études de base d'au moins dix (10) PFNL majeurs sont menées ;
- le programme de plantation des PFNL est élaboré et mis en œuvre ;
- le programme de domestication des PFNL est mis en œuvre ;
- la recherche en matière de gestion et de transformation des PFNL est soutenue ;
- le nouveau système de collecte des données est défini.

3.5.2.3 Activités

Les activités ci-après sont envisagées :

- actualisation et/ou catégorisation de la liste des PFNL majeurs ;
- élaboration et adoption des normes d'inventaire pour au moins 06 PFNL majeurs ;
- inventaire d'au moins 6 PFNL majeurs ;
- élaboration et adoption des normes d'exploitation d'au moins 5 PFNL vulnérables
- poursuite des études de base des filières d'au moins 10 PFNL majeurs ;
- élaboration et mise en œuvre d'un programme de plantation des PFNL ;
- mise en œuvre du programme de domestication en rapport avec les structures spécialisées ;
- appui à la recherche –développement ;

- mise en place d'un système de collecte plus efficace des données statistiques sur les PFNL.

3.5.2.4 Acquis institutionnels et techniques

La mise en œuvre de cette action est facilitée par la disponibilité de nombreuses institutions et organisations mentionnées dans les chapitres précédant et qui participent à la valorisation et au développement des PFNL. La révision du code forestier en cours va sensiblement améliorer les mesures de gestion des PFNL. Le *Prunus africana* a bénéficié d'une réforme favorable à sa gestion durable ; l'évaluation du potentiel de l'ensemble des sites d'exploitation de la plante est conduite grâce à l'appui financier de l'OIBT. Les plans simples de gestion des forêts communautaires abritant la plante ont été élaborés. Les modalités d'allocation de la ressource sur des surfaces plus importantes dans le reste du domaine national ont été fixées en vue de la responsabilisation plus accrue des exploitants du *Prunus africana*. La méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation du potentiel du *Prunus* est en voie d'être consacrée en norme d'inventaire.

Pour ce qui concerne la connaissance des filières, cinq études de base (*Andok*, *Gnetum*, *Gomme arabique*, *miel* et *Prunus africana*) ont été menées dans le cadre du projet GCP/408/RAF/EC coordonnée par la FAO. Des actions de domestication, de transformation et de renforcement des capacités des PME des PFNL ont été également conduites.

L'ICRAF et plusieurs ONG appuient déjà les actions de vulgarisation de la domestication du *Gnetum* et de l'*Andok*.

3.5.2.5 Cadre logique de mise en œuvre de l'action 2

Les activités prévues pour la réalisation de l'action 2, les résultats attendus, les indicateurs, les coûts prévisionnels et les principaux responsables sont présentés dans le tableau III.

Tableau III : Cadre logique de l'action 2

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Coûts (1 000 FCFA)	Responsables
La liste des PFNL majeurs actualisée et catégorisée est validée	Actualisation et/ou catégorisation de la liste des PFNL majeurs	Une liste actualisée et catégorisée des PFNL majeurs approuvée	10 000	MINFOF
Les normes d'inventaire d'au moins six (06) PFNL majeurs sont élaborées	Elaboration et adoption des normes d'inventaire pour au moins 06 PFNL majeurs	Nombre de normes d'inventaire d'au moins 6 PFNL majeurs adoptées et publiées	35 000	MINFOF/IRAD/Universités
Le potentiel d'au moins 6 PFNL majeurs est connu	Inventaire d'au moins 6 PFNL majeurs	6 rapports d'inventaire élaborés et validés pour les 6 PFNL majeurs	500 000	MINFOF/Partenaires au développement
Les normes d'exploitation des PFNL vulnérables sont élaborées	Elaboration et adoption des normes d'exploitation d'au moins 5 PFNL vulnérables	un rapport technique sur les normes d'exploitation approuvé et publié	25 000	MINFOF/IRAD/Universités impliqués dans l'enseignement de foresterie

Les études de base d'au moins dix (10) PFNL majeurs sont menées	Poursuite des études de base des filières d'au moins 10 PFNL majeurs	Nombre de rapports d'études de PFNL majeurs validés	300 000	MINFOF/Partenaires au développement
Le programme de plantation des PFNL est élaboré et mis en œuvre	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de plantation des PFNL	Programme de plantation pour au moins 3 PFNL élaboré	50 000	MINFOF/MINADER/Partenaires/Concessionnaires forestiers/communes forestières/ONG/populations
Le programme de domestication des PFNL est mis en œuvre	Mise en œuvre du programme de domestication en rapport avec les structures spécialisées	Programme de domestication pour au moins 3 PFNL mise en œuvre	30 000	MINFOF/MINADER/MINRESI/Partenaires/Concessionnaires forestiers/communes forestières/ONG/populations
La recherche en matière de gestion et de transformation des PFNL est soutenue	Appui à la recherche -développement	Nombre de programme de recherches appuyé	350 000	MINFOF/MINRESI/Partenaires au développement
Le nouveau système de collecte des données est défini	Mise en place d'un système de collecte plus efficace des données statistiques sur les PFNL	Nombre de modules de collecte de statistique de PFNL fonctionnel dans le SIGIF II	25 000	MINFOF/Partenaires
COÛT TOTAL			1 325 000	

3.5.2.6 Chronogramme de mise en œuvre de l'action 2

Tableau IV : Chronogramme des activités de l'action 2

Activités	2012	2013	2014	2015	2016
Actualisation et/ou catégorisation de la liste des PFNL majeurs	X	X			
Elaboration et adoption des normes d'inventaire pour au moins 06 PFNL majeurs		X	X		
Inventaire d'au moins 6 PFNL majeurs		X	X	X	X
Elaboration et adoption des normes d'exploitation d'au moins 5 PFNL vulnérables		X	X		
Poursuite des études de base des filières d'au moins 10 PFNL majeurs	X	X	X	X	X
Elaboration et mise en œuvre d'un programme de plantation des PFNL		X	X		
Mise en œuvre du programme de domestication/plantation en rapport avec les structures spécialisées		X	X	X	X
Appui à la recherche -développement		X			

3.5.3 Promotion et l'appui a la transformation et a la commercialisation

3.5.3.1 Objectif

La promotion et le développement de la transformation des PFNL ont pour objectif de créer de la valeur ajoutée aux PFNL en garantissant des emplois décents.

La transformation plus poussée de ces ressources va contribuer à stabiliser les cours des matières premières, réduire les exportations clandestines de certains PFNL tels que les amandes de karité, la gomme arabique et les fruits de baobab. Dans le même ordre, elle va favoriser la conservation et minimiser les pertes de matières premières (cas du gnetum qui se dégrade facilement sous l'influence des intempéries).

3.5.3.2 Résultats attendus

Les résultats attendus de l'action 3 sont ci-après énumérés :

- les techniques et technologies de transformation des PFNL majeurs sont connues ;
- la chaîne de valeur de la transformation des PFNL est connue par filière ;
- les acteurs sont imprégnés des techniques et des technologies avérées de transformation pour au moins 10 PFNL majeurs ;
- les normes de qualité d'au moins 02 PFNL transformés sont homologuées ;
- des machines de transformation des PFNL sont fabriquées et promues ;
- trois projets de transformation de PFNL majeurs sont élaborés et mis en œuvre ;
- Une ligne de financement est fonctionnelle pour appuyer des PME/PMI de transformation et de commerce des PFNL (Banque Agricole, Banque des PME...)
- la promotion des produits transformés des PFNL sur les marchés nationaux et internationaux est soutenue ;
- les capacités des acteurs en techniques et technologies de conditionnement et de conservation sont renforcées ;
- la recherche – action sur les PFNL est appuyé et valorisée ;
- les acteurs de la médecine traditionnelle et moderne sont encadrés (plantes médicinales).

3.5.3.3 Activités

Les activités envisagées pour la promotion et la transformation plus poussée des PFNL sont les suivantes :

- Réalisation d'une étude sur les techniques et les technologies de transformation existantes pour les PFNL majeurs retenus au niveau national, régional et international ;
- Etablissement de la chaîne de valeur de la transformation des PFNL ;
- Vulgarisation des techniques et technologies avérées de transformation pour au moins 10 PFNL majeurs ;
- Homologation des normes de qualité des produits transformés d'au moins 02 PFNL majeurs en liaison avec l'ANOR ;
- Promotion de la construction des machines de transformation en liaison avec le MIMIDT ;
- Elaboration et mise en œuvre d'au moins 3 projets de transformation de PFNL majeurs (rotin bambou, fruits de baobab ou l'Allamblackia ...) ;
- Mise en place d'un mécanisme de financement des PME de transformation et de commercialisation des PFNL en liaison avec les administrations spécialisées (MINPMESSA, MINMIDT...)

- Appui à la promotion et à la commercialisation des PFNL sur les marchés nationaux et internationaux en liaison avec le MINCOMMERCE ;
- Formation des acteurs en matière de techniques et de technologies de conditionnement et de conservation des PFNL ;
- Appui de la recherche-action sur les PFNL au niveau des universités, des organisations, des instituts spécialisés et des opérateurs privés ;
- Encadrement des acteurs de la médecine traditionnelle et moderne dans la valorisation des plantes médicinales.

3.5.3.4 Acquis en matière de transformation et de commercialisation

Le Cameroun dispose des acquis non négligeables dans le domaine de la transformation des PFNL grâce à l'appui des ONG et autres partenaires au développement. Notamment, le projet « Mobilisation et renforcement des capacités des PME/PMI impliquées dans les filières PFNL » avec la participation de la SNV a facilité la fabrication d'un outil de fendage des fruits d'Andok en 2009. L'ONG italienne ACCRA a appuyé la mise en place à Yagoua d'une unité moderne de production d'huile de Neem craft de haute valeur destinée au marché international.

Sur l'ensemble du territoire national, de nombreuses PME/PMI œuvrent dans la conception que dans la production des machines de transformation des PFNL.

Sur le plan institutionnel, il existe :

- une école nationale supérieure de l'industrie agro-alimentaire à l'Université de Ngaoundéré ;
- un laboratoire national d'études de plantes médicinales (IMPM) ; des laboratoires au sein des universités camerounaises, œuvrant dans la caractérisation des plantes médicinales ;
- l'herbier national, spécialisé dans la taxonomie et l'archivage des espèces végétales ;
- des associations des tradi-praticiens qui valorisent les plantes pour produire des « médicaments ».

Le Cameroun à travers le MINFOF est membre de l'International Network of Bamboo and Rattan (INBAR).

Un système d'information sur les marchés (SIM) a été mis au point dans le cadre du projet GCP/RAF 408/EC qui facilite la commercialisation des PFNL et permet aux producteurs de base pour avoir des revenus consistants.

De nombreux pays voisins constituent des pôles de commercialisation des PFNL du Cameroun.

3.5.3.5 Cadre Logique de l'action

Le tableau V ci-dessous résume les activités, les résultats, les indicateurs, les coûts et les responsables en charge de leur mise en œuvre.

Tableau V : Cadre logique des activités de l'action 3

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Coûts (1 000 FCFA)	Responsables
Les techniques et de technologies	Réalisation d'une étude sur les techniques et les	La liste des techniques/tech	20 000	MINFOF, MINFI, MINPMEESA

transformation des PFNL majeurs sont connus	technologies de transformation existantes pour les PFNL majeurs retenus aux niveaux national, régional et international	nologies de transformation répertoriée		
La chaîne de valeur de la transformation des PFNL est connue par filière	Etablissement de la chaîne de valeur de transformation des PFNL	Nombre des principaux acteurs de transformation des PFNL connu	10 000	MINFOF, MINPMEESA
Les acteurs sont imprégnés des techniques et des technologies avérées de transformation pour au moins 10 PFNL majeurs	Vulgarisation des techniques et technologies avérées de transformation pour au moins 10 PFNL majeurs	Nombre d'ateliers réalisés Nombre de supports de communication ventilés	80 000	MINFOF, MINFI/ Partenaires
Les normes de qualité d'au moins 02 PFNL transformés sont homologuées	Homologation des normes de qualité des produits transformés d'au moins 02 PFNL majeurs en liaison avec l'ANOR	Normes de qualité d'au moins 2 PFNL majeurs approuvées	70 000	MINFOF/ANOR
Des machines de transformation des PFNL sont fabriquées et promues	Promotion de la construction des machines de transformation en liaison avec le MIMIDT	Nombre de machines conçue et promue	50 000	MINFOF, MINFI, MINRESI, partenaires
Une unité pilote de transformation et de conditionnement est mise en place	Mise en place d'une unité industrielle de transformation et conditionnement du Gnetum	Une unité pilote de transformation opérationnelle	800 000	
Trois projets de transformation de PFNL majeurs sont élaborés et mis en œuvre ;	Elaboration et mise en œuvre d'au moins 03 projets de transformation de PFNL majeurs (rotin bambou, fruits de baobab ou l'Allamblackia ...)	Nombre de projets élaboré Nombre de rapports de suivi	150 000	MINFOF/Partenaires
Une ligne de financement est fonctionnelle pour appuyer des PME/PMI de transformation et de commerce des PFNL (Banque Agricole, Banque des PME...)	Mise en place d'un mécanisme de financement des PME de transformation et de commercialisation des PFNL en liaison avec les administrations spécialisées (MINPMESSA, MIDMIDT...)	Nombre de financements des PME/ PMI reçu	600 000	MINFOF, MINPMEESA, MINFI, MINADER, MINEPAT
La promotion des produits transformés des PFNL sur les marchés nationaux et internationaux est soutenue	Appui à la promotion et à la commercialisation des PFNL sur les marchés nationaux et internationaux en liaison avec le	Nombre de participation aux foires	100 000	MINFOF, MINCOMMERCE, MINPMEESA, MINEPAT, MINREX, FAO, SNV, Cooperation

	MINCOMMERCE			Allemande, CIFOR
Les capacités des acteurs en techniques et technologies de conditionnement et de conservation sont renforcées	Formation des acteurs en matière de techniques et de technologies de conditionnement et de conservation des PFNL ;	Nombre d'acteurs formés et imprégnés	230 000	MINFOF, MINPROF, MINPMEESA
La recherche – action sur les PFNL est appuyé et valorisée	Appui de la recherche-action sur les PFNL au niveau des universités, des organisations, des instituts spécialisés et des opérateurs privés ;	Nombre de projets de recherche soutenu	250 000	MINFOF, MINRESI, FAO, SNV, Coopération Allemande, CIFOR, FASA, ENEF ET Universités
Les acteurs de la médecine traditionnelle et moderne sont encadrés (plantes médicinales)	Encadrement des acteurs de la médecine traditionnelle et moderne dans la valorisation des plantes médicinales.	Nombre d'acteurs encadrés en vue d'une meilleure valorisation des plantes médicinales.	300 000	MINFOF, MINSANTE, FAO, SNV, Coopération Allemande, CIFOR
Coût total			2 650 000	

3.5.3.6 Chronogramme de mise en œuvre de l'action 3

Tableau VI : Chronogramme de réalisation de l'action 3

Activités	2012	2013	2014	2015	2016
Réalisation d'une étude sur les techniques et les technologies de transformation existantes pour les PFNL majeurs retenus aux niveaux national, régional et international	X	X			
Etablissement de la chaîne de valeur de transformation des PFNL	X	X			
Vulgarisation des techniques et technologies avérées de transformation pour au moins 10 PFNL majeurs		X	X	X	X
Homologation les normes de qualité des produits transformés d'au moins 02 PFNL majeurs ;		X	X	X	
Fabrication et promotion des machines de transformation		X	X	X	X
Mise en place d'une unité industrielle pilote de transformation et de conditionnement du Gnetum		X	X	X	X
Elaboration et mise en œuvre d'au moins 3 projets de transformation de PFNL majeurs (rotin bambou, fruits de baobab ou l'Allamblackia ...)	X	X	X		
Mise en place d'un mécanisme de financement des PME de transformation et de commercialisation des PFNL		X	X		
Appui à la promotion et à la commercialisation des PFNL sur les marchés nationaux et internationaux ;	X	X	X	X	X
Formation des acteurs en matière de techniques et de technologies de conditionnement et de conservation des PFNL		X	X	X	X
Appui de la recherche-action sur les PFNL au niveau des universités, des organisations, des instituts spécialisés et des opérateurs privés		X	X	X	X
Encadrement des acteurs de la médecine traditionnelle et moderne dans la valorisation des plantes médicinales.		X	X	X	X

3.5.4 Organisation et structuration des acteurs

3.5.4.1 Objectif

L'objectif visé par l'organisation et la structuration des acteurs revient à promouvoir le regroupement en catégories d'acteurs (exploitants, collecteurs, producteurs, transformateurs, commerçants) en vue de faciliter :

- le renforcement de leurs capacités ;
- leur participation à la formulation des politiques et stratégies de développement des filières ;
- la synergie entre les administrations et les institutions partenaires, ainsi que les groupements d'acteurs à la base.

3.5.4.2 Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- la liste des principaux acteurs des 10 filières PFNL est connue ;
- les capacités (organisationnelles, techniques, matérielles) des acteurs sont renforcées ;
- les capacités des groupements des acteurs des filières PFNL sont renforcées ;
- les préoccupations des acteurs sont prises en compte dans les politiques et stratégies en matière de PFNL ;
- la communication sur le développement des PFNL est assurée ;
- le CCN PFNL est créé et fonctionnel.

3.5.4.3 Activités de l'action 4

Les activités prévues pour l'organisation et la structuration des filières se résument ainsi qu'il suit :

- Identification des principaux acteurs d'au moins 10 filières PFNL ;
- Sensibilisation des acteurs en vue de susciter leur regroupement par catégorie et par filière ;
- Formation des groupements mis en place ;
- Participation des groupes d'acteurs dans les débats politiques en matière des PFNL ;
- Elaboration, adoption et mise en œuvre d'un plan de communication ;
- Mise en place et fonctionnement du Comité Consultatif National (CCN) des PFNL

3.5.4.4 Cadre logique de l'action 4

Le tableau ci-dessous présente le cadre logique de l'action 4.

Tableau VIII : Cadre logique des activités de l'action 4

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Coûts (1 000 FCFA)	Responsables
La liste des principaux acteurs des 10 filières PFNL est connue	Identification des principaux acteurs d'au moins 10 filières PFNL	Un fichier des principaux acteurs des 10 filières PFNL identifié	12 000	MINFOF, CIFOR, FAO, Coopération Allemande
Les capacités	Sensibilisation des	Nombre de	50 000	MINFOF (services

(organisationnelles, techniques, matérielles) des acteurs sont renforcées	acteurs en vue de susciter leur regroupement par catégorie et par filière	groupes légalisés à augmenté d'au moins 10% par an		centraux et déconcentrés)/ MINPMEESA, ONGs
Les capacités des groupements des acteurs des filières PFNL sont renforcées	Formation des groupements mis en place	Nombre de groupement formés par an	100 000	MINFOF (services centraux et déconcentrés)/ MINPMEESA, partenaires au développement, ONGs
Les préoccupations des acteurs sont prises en compte dans les politiques et stratégies en matière de PFNL	Participation des groupes d'acteurs dans les débats politiques en matière des PFNL	Nombre de participation des groupes d'acteurs aux débats politiques sur les PFNL par an	15 000	MINFOF/MINPMEESA
La communication sur le développement des PFNL est assurée	Elaboration, adoption et mise en œuvre d'un plan de communication	-Un plan de communication réalisé ; -Au moins 02 émissions organisées par an ; -Au moins 01 communication radio sur l'offre, la demande et les prix de PFNL par mois.	15 000	MINFOF, MINCOM, partenaires au développement, ONGs, groupements d'acteurs, radio environnement, radios locales
Le CCN PFNL est créé et fonctionnel	Mise en place et fonctionnement du Comité Consultatif National (CCN) des PFNL	-Texte portant création du CCN signé -Au moins 01 réunion de concertation et d'échanges d'expériences au sein du CCN tenue par an	30 000	MINFOF et autres ministères et groupements d'acteurs, partenaires aux développements, ONGs
COUT TOTAL			222 000	

3.5.4.5 Chronogramme des activités de l'action 4

Tableau VIII : Chronogramme des activités

Activités	2012	2013	2014	2015	2016
Identification des principaux acteurs d'au moins 10 filières PFNL	X	X	X		
Sensibilisation des acteurs en vue de susciter leur regroupement par catégorie et par filière		X	X	X	X
Formation des groupements mis en place		X	X	X	X
Participation des groupes d'acteurs dans les débats politiques en matière des PFNL	X	X	X	X	X
Elaboration, adoption et mise en œuvre d'un plan de communication	X	X	X	X	
Mise en place et fonctionnement du Comité Consultatif National (CCN) des PFNL	X	X	X	X	X

Le cout total de la mise en œuvre est évalué à **quatre milliards trois cinquante huit millions** (4 358 000 000) FCFA.

CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS

4.1 OBJECTIFS

4.1.1 Objectif général

Augmenter d'au moins 10% pour les 5 prochaines années, la contribution des PFNL à l'économie nationale et la réduction de la pauvreté à travers une valorisation durable et plus poussée des PFNL.

4.1.2 Objectifs spécifiques

- Gérer durablement les ressources PFNL suivant une approche participative ;
- Assurer l'accès équitable aux ressources ;
- Assurer un partage juste et équitable des avantages découlant des ressources des PFNL ;
- Augmenter la production des PFNL et améliorer la compétitivité des PME/PMI et des acteurs impliqués dans les filières ;
- Créer des emplois et la valeur ajoutée par l'appui au développement de la transformation plus poussée.

4.2 RÉSULTAT GLOBAL ATTENDU

La mise en œuvre du plan national de développement des PFNL contribue à la croissance de l'économie nationale, à la gestion durable des ressources et à l'amélioration des conditions de vie.

4.2.1 ACTION 1 : Amélioration du cadre légal et réglementaire

Tableau IX : Plan de l'action 1

Activités	Ordre de priorité	Tâches de l'activité	Indicateur de réalisation	Budget (1 000 FCFA)				
				2012	2013	2014	2015	2016
1.1- Poursuite de la formulation de nouveaux amendements en vue de l'amélioration du cadre légal des PFNL	1	1.1.1- Tenir des réunions pour identifier les aspects des filières PFNL qui n'ont pas été prises en compte dans les amendements disponibles 1.1.2- Formuler de nouveaux amendements (Normes d'exploitation, transformation, commercialisation, gestion communautaire, les bases de fixation de la fiscalité) 1.1.3- Valider les nouveaux amendements formulés dans le cadre d'un atelier impliquant les parties prenantes à la valorisation des PFNL 1.1.4- Intégrer ces amendements dans le projet du cadre légal et réglementaire 1.1.5- Intégrer les aspects liés au partage équitable des revenus issu de la valorisation des PFNL	Nombre de nouvelles propositions d'amendements formulé et validé	10 000				
1.2- Intégration du nouveau cadre légal et réglementaire régissant la valorisation des PFNL dans le code forestier	1	1.2.1- Sélectionner un consultant pour traduire les amendements validés en projet de texte concret 1.2.2- Intégrer les propositions des PFNL dans la relecture globale de la loi	Nouveau code forestier adopté par l'Assemblée Nationale	30 000	40 000			
1.3- Vulgarisation du nouveau cadre légal et réglementaire	1	1.3.1- Elaborer un manuel des procédures simplifié relatif à l'exploitation et à la valorisation des PFNL en milieu communautaire 1.3.2- Organiser dix (10) séminaires régionaux de sensibilisation et de vulgarisation du nouveau code forestier	- Au moins dix (10) séminaires organisés -Au moins 10 000 exemplaires du nouveau cadre légal et réglementaire produits		35 000	50 000	25 000	30 000

1.4. Révision et mise en œuvre de la fiscalité	1	1.4.1 Sélectionner un consultant pour finaliser l'étude sur la fiscalité des PFNL (capitaliser les études sur la fiscalité des PFNL) 1.4.2 Tenir des réunions de concertation MINFOF-MINFI et les acteurs des filières PFNL 1.4.3 Valider et insérer les nouvelles propositions dans la loi des finances.	Loi des finances sur la nouvelle tarification des PFNL publiée	5 000	5 000	5 000		
--	---	---	--	-------	-------	-------	--	--

4.2.2 ACTION 2 : Maîtrise de la gestion des ressources et l'augmentation de la production

Tableau X : Plan de l'action 2

Activités	Ordre de priorité	Tâches de l'activité	Indicateur de réalisation	Budget (1 000 FCFA)				
				2012	2013	2014	2015	2016
2.1. Actualisation et/ou catégorisation de la liste des PFNL majeurs	1	2.1.1- Faire la recherche documentaire 2.1.2- Effectuer les descendre sur le terrain 2.1.3- Organiser des ateliers de concertation 2.1.4- Organiser l'atelier national de validation de la liste proposée	Une liste actualisée et catégorisée des PFNL majeurs approuvée	5 000	5 000			
2.2. Elaboration et adoption des normes d'inventaire pour au moins 06 PFNL majeurs	1	2.1.5- Faire adopter les normes d'inventaire du <i>Prunus africana</i> par une décision du MINFOF 2.1.6- Recruter un consultant en vue de l'élaboration des normes d'inventaire de 4 PFNL 2.1.7- Élaborer et adopter les normes d'inventaire de 4 PFNL majeurs	Nombre de normes d'inventaire d'au moins 6 PFNL majeurs adoptées et publiées		20 000	15 000		
2.3. Inventaire d'au moins 6 PFNL majeurs	2	2.2.1- Recruter un consultant en vue de conduire l'inventaire des 5 PFNL majeurs 2.2.2- Valider le résultat d'inventaire	6 rapports d'inventaire élaborés et validés pour les 6 PFNL majeurs		125 000	150 000	125 000	100 000

2.4. Elaboration et adoption des normes d'exploitation d'au moins 5 PFNL vulnérables	1	2.4.1 Recruter un consultant en vue de l'élaboration des normes d'exploitation 2.4.2 Valider les normes d'exploitations de 5 PFNL 2.4.3 Elaborer le manuel de procédure des plans simples de gestion des PFNL	un rapport technique sur les normes d'exploitation approuvé et publié		15 000	10 000		
2.5. Poursuite des études de base des filières d'au moins 10 PFNL majeurs	1	2.5.1- Recruter un consultant pour les réalisations des études de 20 PFNL (Capitaliser les études des filières existantes, Créer et faire fonctionner une banque de données pour PFNL) 2.5.2- Faire le suivi des études 2.5.3- Organiser l'atelier de validation des études	Nombre de rapports d'études de PFNL majeurs validés	25 000	70 000	75 000	100 000	30 000
2.6. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de plantation des PFNL	1	2.6.1 Recruter un consultant pour l'élaboration du document du programme 2.6.2 Suivre l'élaboration du document du Programme 2.6.3 Organiser un atelier de validation du document programme 2.6.4 Vulgariser le document du Programme 2.6.5 Mettre en œuvre le programme de plantation 2.6.6 Suivre et évaluer la mise en œuvre du Programme	Programme de plantation pour au moins 3 PFNL élaboré		35 000	15 000		
2.7. Mise en œuvre du programme de domestication en rapport avec les structures spécialisées	1	2.7.1 Recruter un consultant pour consolider les actions de domestication existantes 2.7.2 Suivre la consolidation du document du Programme 2.7.3 Organiser un atelier de validation du document du programme consolidé 2.7.4 Mettre en œuvre le programme de domestication consolidé 2.7.5 Suivre et évaluer la mise en œuvre de ce Programme	Programme de domestication pour au moins 3 PFNL mise en œuvre					

2.8. Appui à la recherche – développement	2	2.8.1	Identifier les thématiques et les institutions partenaires	Nombre de programmes de recherches appuyés	25 000	75 000	100 000	50 000	100 000
		2.8.2	Elaborer et faire adopter les modules de formation dans les programmes des instituts de formation en foresterie, des établissements secondaires, des écoles et maternelles.						
		2.8.3	Animer deux (02) ateliers de concertation avec les institutions de formation en foresterie						
		2.8.4	Formation, enseignement des modules de formation						
		2.8.5	Subventionner la recherche pour une meilleure valorisation de la ressource						
		2.8.6	Vulgariser les résultats de la recherche						
2.9. Mise en place d'un système de collecte plus efficace des données statistiques sur les PFNL	1	2.9.1	Recruter un consultant pour la proposition de collecte des documents sécurisés des PFNL	Nombre de modules de collecte de statistique de PFNL fonctionnel dans le SIGIF II	10 000	15 000			
		2.9.2	Organiser un atelier de validation du nouveau système de collecte et de traitement des statistiques						
		2.9.3	Mettre en œuvre le nouveau système de collecte et de traitement des statistiques						

4.2.3 ACTION 3 : Promotion et appui à la transformation et à la commercialisation

Tableau XI : Plan de l'action 3

Activité	Ordre de priorité	Tâches de l'activité	Indicateur de réalisation	Budget (1 000 FCFA)				
				2012	2013	2014	2015	2016
3.1. Réalisation d'une étude sur les techniques et les technologies de transformation existantes	1	3.1.1- Recenser/identifier les différentes techniques et technologies de transformation éprouvées au niveau national	La liste des techniques/technologies de transformation répertoriée	7 000	13 000			

pour les PFNL majeurs retenus aux niveaux national, régional et international		3.1.2- Organiser un atelier de validation des techniques et technologies de transformation inventoriées 3.1.3- Publier les fiches des techniques et des technologies de transformation 3.1.4- Effectuer des voyages d'études en vue d'une meilleure maîtrise des techniques/technologies de valorisation des PFNL ;						
3.2. Etablissement de la chaîne de valeur de transformation des PFNL	1	3.2.1- Identifier les PME/PMI et les artisans/acteurs de la transformation et dresser une liste par filière	Nombre des principaux acteurs de transformation des PFNL connu	5 000	5 000			
3.3. Vulgarisation des techniques et technologies avérées de transformation pour au moins 10 PFNL majeurs	2	3.3.1- Elaborer et produire les documents de vulgarisation 3.3.2- Identifier les groupes cibles 3.3.3- Mener des campagnes d'information et de formation des groupes cibles	Nombre d'ateliers réalisés Nombre de supports de communication ventilés	20 000	20 000	20 000	20 000	
3.4. Homologation des normes de qualité des produits transformés d'au moins 02 PFNL majeurs en liaison avec l'ANOR	2	3.4.1- Identifier les PFNL sensibles pour question de normalisation ou de certification 3.4.2- Elaborer les normes 3.4.3- Consacrer les normes 3.4.4- Vulgariser les normes consacrées	Normes de qualité d'au moins 2 PFNL majeurs approuvées	25 000	25 000	20 000		
3.5. Promotion de la construction des machines de transformation en liaison avec le MIMIDT	2	3.5.1- Lancer les appels à concurrence à l'attention des artisans et PME/PMI du secteur de la construction des machines de transformation des produits agro-alimentaires 3.5.2- Sélectionner et attribuer les prix aux artisans et PME/PMI fabriquant les meilleurs équipements 3.5.3- Etablir les conventions de recherche sur les constructions mécaniques avec les institutions spécialisées 3.5.4- Mener des campagnes d'information sur	Nombre de machines conçue et promue	15 000	10 000	20 000	5 000	

		les nouvelles machines							
3.6. Mise en place d'une unité pilote de transformation du Gnetum	1	3.6.1 Mener l'étude de faisabilité 3.6.2 Acquérir et installer les équipements 3.6.3 Faire fonctionner et suivre l'unité pilote	Une étude de faisabilité Une unité pilote Nombre de tonnes de produit certifié		30 000	700 000	35 000	35 000	
3.7. Elaboration et mise en œuvre d'au moins 03 projets de transformation de PFNL majeurs (rotin bambou, fruits de baobab ou l'Allamblackia ...)	1	3.7.1 Élaborer et mettre en œuvre un projet sur le bambou (Faire des voyages d'études) 3.7.2 Élaborer et mettre en œuvre un projet sur le rotin (Projet one village one product) 3.7.3 Élaborer et mettre en œuvre un projet sur l'allamblackia/fruits du baobab 3.7.4 Elaborer et mettre en œuvre un projet sur Gnetum (Faire des voyages d'études) 3.7.5 Former les artisans/acteurs dans le cadre des projets	Nombre de projets élaboré Nombre de rapports de suivi	5 000	75 000	70 000			
3.8. Mise en place d'un mécanisme de financement des PME de transformation et de commercialisation des PFNL en liaison avec les administrations spécialisées (MINPMESSA, MIDMIDT...)	1	3.8.1 Faire du lobbying auprès du gouvernement et de la Banque des PME au sujet du potentiel économique des PFNL en liaison avec les structures spécialisées (MINPMESSA...) 3.8.2 Mettre en place une ligne de crédit pour la création des entreprises de transformation 3.8.3 Former les promoteurs au montage des dossiers techniques pour demande de financement 3.8.4 Allocation des crédits de mise en place des unités	Nombre de financements des PME/PMI reçu	10 000	250 000	340 000			
3.9. Appui à la promotion et à la commercialisation des PFNL sur les marchés nationaux et internationaux en liaison avec le MINCOMMERCE	1	3.9.1 Faciliter la mise en place des systèmes d'information des transformateurs sur les opportunités de promotion des produits camerounais 3.9.2 Appuyer la participation aux foires locales, sous-régionales, régionales et internationales	Nombre de participation aux foires	10 000	20 000	30 000	20 000	20 000	

3.10. Formation des acteurs en matière de techniques et de technologies de conditionnement et de conservation des PFNL	3	3.10.1 Identifier les besoins de formation 3.10.2 Identifier les formateurs et les experts en matière de techniques de conditionnement et de conservation des PFNL 3.10.3 Organiser des sessions de formation	Nombre d'acteurs formés et imprégnés		50 000	60 000	50 000	70 000
3.11. Appui de la recherche-action sur les PFNL au niveau des universités, des organisations, des instituts spécialisés et des opérateurs privés	2	3.11.1 Susciter les partenariats avec les laboratoires d'analyses et de recherches 3.11.2 Établir des conventions de financements pour les activités de recherche 3.11.3 Mettre à disposition les financements	Nombre de projets de recherche soutenu		50 000	75 000	75 000	50 000
3.12. Encadrement des acteurs de la médecine traditionnelle et moderne dans la valorisation des plantes médicinales	2	3.12.1 Identifier les besoins de formation 3.12.2 Identifier les formateurs et les experts en matière de préparation des médicaments 3.12.3 Organiser des sessions de formation	Nombre d'acteurs encadrés en vue d'une meilleure valorisation des plantes médicinales.	25 000	75 000	50 000	75 000	75 000

4.2.4. ACTION 4 : Organisation et structuration des acteurs

Tableau XII : Plan de l'action 4

Activité	Ordre de priorité	Tâches de l'activité	Indicateur de réalisation	Budget (1 000 FCFA)				
				2012	2013	2014	2015	2016
4.1. Identification des principaux acteurs d'au moins 10 filières PFNL avec les collectivités territoriales décentralisées	2	4.1.1-Recruter un consultant pour identifier les principaux acteurs 4.1.2-Suivi et restitution/validation de l'étude	Un fichier des principaux acteurs des 10 filières PFNL identifiées	2 000	5 000	5 000		

4.2. Sensibilisation des acteurs en vue de susciter leur regroupement par catégorie et par filière (projet ONU FEMME)	2	4.2.1 Tenir un atelier de sensibilisation par région	Nombre de groupes légalisés a augmenté d'au moins 10% par an	5 000	10 000	15 000	10 000	10 000
4.3. Formation des groupements mis en place avec les administrations concernées	2	4.3.1-Préparer les modules de formation 4.3.2-Organiser et tenir les ateliers de formation	Nombre de groupements formés par an		30 000	30 000	20 000	20 000
4.4. Participation des groupes d'acteurs dans les débats politiques en matière des PFNL	1	4.4.1 Organiser des sessions de concertation	Nombre de participation des groupes d'acteurs aux débats politiques sur les PFNL par an		3 000	5 000	5 000	2 000
4.5. Elaboration, adoption et mise en œuvre d'un plan de communication	1	4.5.1 Commettre un consultant chargé de l'élaboration du plan de communication 4.5.2 Organiser des débats conférence 4.5.3 Mettre en place un système d'information sur les marchés	-Un plan de communication réalisé ; -Au moins 02 émissions organisées par an ; -Au moins 01 communication radio sur l'offre, la demande et les prix de PFNL par mois.	3 000	7 000	5 000		
4.6. Mise en place et fonctionnement du Comité Consultatif National (CCN) des PFNL	1	4.6.1-Relancer le gouvernement sur la nécessité de la création du CCN 4.6.2-Organiser et animer deux (02) sessions du CCN par an	-Texte portant création du CCN signé -Au moins 01 réunion de concertation et d'échanges d'expériences au sein du CCN tenue par an	5 000	7 000	7 000	6 000	5 000

CHAPITRE V : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN, DE FINANCEMENT ET DE SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre de la planification est la suite logique du travail de la formulation du présent document. L'exécution du document incombe alors en premier lieu, aux services de l'Administration des Forêts et aux institutions publiques concernées par la valorisation des PFNL. Le nouveau régime financier de l'Etat assis la programmation triennale (cadre de dépenses à moyen terme ou CDMT) et annuelle (programme de travail annuel ou PTA) servira de tremplin pour sa réalisation. Le mécanisme y relatif s'appuie sur trois éléments : le plan de communication, le mécanisme de financement, les modalités de mise en œuvre et le mécanisme de suivi-évaluation.

5.1. PLAN DE COMMUNICATION

La communication sur le PND PFNL a pour objectif de faire connaître le plan aux parties prenantes au développement des filières PFNL en vue de susciter leurs contributions pour sa mise en œuvre. Cette activité doit permettre également à ces acteurs d'être informé du niveau d'atteinte des résultats attendus de sa mise en œuvre. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sont déjà envisagées dans l'activité 4.5. Toutefois, l'approche prévue est la suivante :

- transmission du plan aux Services du Premier Ministre, et aux départements ministériels intéressés par le développement des PFNL ;
- édition du plan en 200 copies dures et 300 CD ;
- transmission du plan aux partenaires impliqués dans le développement des filières PFNL
- vulgarisation du plan au niveau des services régionaux au cours des ateliers regroupant les services déconcentrés respectifs et les acteurs locaux ;
- transmission du plan aux acteurs ayant participé à sa finalisation ;
- présentation du plan dans les fora nationaux et internationaux.
- publication du plan dans le journal du MINFOF ;
- insertion du plan dans le site web du MINFOF ;
- diffusion dans les antennes radio pour le vulgariser ;
- soumission des projets aux partenaires ;
- ventilation des rapports de mise en œuvre aux parties prenantes.

Les moyens nécessaires pour véhiculer l'information sont constitués des TIC, la radio, la télévision et les rapports sur support papier.

5.2 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

5.2.1 Planification triennale et annuelle des activités

La valorisation des PFNL est inscrite dans le programme III du MINFOF. Aussi, le nouveau Régime Financier de l'Etat prévoit une planification sur trois ans appelée «cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) » où les activités sont programmées et budgétisées sur trois ans. A la veille d'un exercice budgétaire N, le CDMT de la période qui va de l'année N à l'année N+2 est planifié. La programmation correspondant aux PFNL est élaboré par sous la supervision du DPT. Le PTA est extrait du CDMT et soumis successivement à la pré-conférence budgétaire et à la conférence budgétaire. En dernier ressort, l'assemblée nationale sanctionne le PTA du MINFOF au mois de décembre.

Le document du PND PFNL constitue désormais le vivier des actions et des activités subséquentes à inscrire dans le CMDT.

Afin de disposer d'un PTA contenant les contributions de toutes les parties impliquées dans sa mise en œuvre, son élaboration se fera suivant les étapes ci-après :

- cadrage des activités au niveau central par le DPT, Chef du programme III du sous-secteur forêt avec pour produit le draft du PTA de son programme ;
- transmission du draft du PTA du programme III aux Délégués Régionaux pour la déclinaison des activités en actions opérationnelles en fonction des spécificités de chaque localité, avec la participation des responsables techniques (Délégués Départementaux et Chefs de postes) et autres partenaires (chefs de projets, ONG, opérateurs privés). Ce travail aboutit au PTA du programme III ;
- soumission du PTA par Région pour validation au Comité régional des programmes ;
- transmission du PTA par région validé au MINFOF par les Délégués régionaux compétents.
- consolidation des PTA par la DPT suivie de sa soumission à la validation du Comité des programmes. Les Délégués Régionaux participent aux travaux de validation, ainsi que les partenaires au développement qui le désirent ;
- transmission du PTA validé au Secrétariat Général du MINFOF pour mise en cohérence avec les autres programmes ;
- transmission du document final du PTA au comité de facilitation (CDF) pour approbation.

Au terme de la sanction des PTA ministériels par l'Assemblée nationale au mois de décembre de l'année N-1, la loi des finances est promulguée et fixe les enveloppes budgétaires alloués aux départements ministériels. En fonction de la dotation budgétaire affectée au MINFOF, le PTA est ajusté en tenant compte des contributions financières des partenaires au développement. Les activités pertinentes qui ne sont pas réalisées au cours de l'année N, sont reconduits en exercice N+1.

Les PTA comprennent les éléments ci-après :

- i. la liste des activités et les tâches, les opérations, les responsables chargés de l'exécution;
- ii. les résultats et indicateurs de résultats ;
- iii. le budget détaillé par activité, tâche et opération et la source de financement ;
- iv. le chronogramme prévisionnel.

Toute activité inscrite dans les PTA doit être accompagnée d'une fiche descriptive et des TDR de référence de sa mise en œuvre.

5.2.2 Exécution des activités

L'exécution des activités consistera pour chaque structure responsable à :

- i. Elaborer les TdR en rapport avec la fiche descriptive de l'activité ;
- ii. Exécuter l'activité ou désigner l'exécutant ;
- iii. Suivre l'exécution de l'activité ;
- iv. Elaborer ou réceptionner le rapport d'exécution;
- v. Analyser et valider le rapport selon les modalités en vigueur ;
- vi. Remplir la fiche de suivi technique et financier de l'activité ;
- vii. Elaborer les rapports semestriels et annuels ;
- viii. Tenir des réunions périodiques de coordination par chaque responsable pour le suivi des activités exécutées par ses collaborateurs directs.

5.3 MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION

Le suivi-évaluation de mise en œuvre du plan national de développement des PFNL devra permettre aux décideurs de connaître l'état d'avancement du Programme et de prendre les mesures correctives nécessaires pour continuer sa mise en œuvre vers la réalisation des objectifs préalablement définis. En vue de faciliter cette action, la stratégie de suivi va intégrer un processus d'élaboration d'une planification annuelle visant à concevoir et articuler les cibles par année, assortie d'un budget annuel et de révision des responsabilités.

Le suivi porte d'une part sur le processus et d'autre part sur l'impact du PND. Pour ce qui est de l'évaluation du plan, elle se conformera aux modalités en usage au sein du MINFOF.

5.3.1 Objectifs du suivi-évaluation

Les objectifs poursuivis par le mécanisme de suivi-évaluation sont :

- connaître l'évolution de la mise en œuvre du plan à tout moment ;
- pouvoir corriger éventuellement en cas d'évolution ;
- pouvoir apprécier l'apport du plan à l'économie forestière.

Le suivi-évaluation du PND PFNL s'intègre dans le système en vigueur au MINFOF et notamment celui du PSFE pour la simple raison que sa réalisation s'insère dans le programme III. Les responsabilités de la conduite des activités de suivi-évaluation du plan seront assurées par :

- le Sous-Directeur de la Promotion et de la Transformation des PFNL pour ce qui est du chronogramme au jour le jour ;
- le DPT dans le cadre des missions de suivi de l'exécution du plan ;
- l'inspection générale et le Secrétaire Général une fois par semestre ;
- les missions conjointes multipartenaires de suivi en vue de l'appréciation du niveau de l'atteinte des résultats une fois par an ;
- les membres du comité de facilitation des programmes du MINFOF de la validation des rapports d'activités.

Toute mission de suivi-évaluation doit être sanctionnée par un rapport transmis dans un délai de deux semaines à la hiérarchie.

Le rapport de suivi-évaluation indique pour chaque activité : le code, le libellé, le responsable de l'exécution, les sous-activités réalisés, le taux de décaissement du budget, les observations et les recommandations conformément à la matrice en usage au MINFOF.

Les outils sont ceux en usages au sein du MINFOF et sont constitués des :

- fiches de suivi de réalisation des activités ;
- rapports semestriels d'activités qui permettent d'apprécier le niveau de réalisation des activités inscrites dans le PTA ;
- rapports annuels d'activités qui rendent compte du niveau d'atteinte des résultats prévus dans le PTA et leur contribution à la réalisation des objectifs du programme ;
- des rapports de rendement des programmes du MINFOF.

5.3.2 Services et responsables en charge de la coordination, de l'exécution et du suivi-évaluation

La mise en œuvre du PND PFNL est intégrée dans les PTA du MINFOF. A cet effet, les responsabilités en ce qui concerne la coordination et le suivi-évaluation incombent aux mêmes instances et autorités indiqués par le manuel de suivi évaluation. Pour tenir compte tenu de l'évolution des programmes du MINFOF, le DPT, Chef du programme III, tient une place centrale pour la préparation de la réalisation et du suivi du plan. Le SDNL fait alors office de cheville ouvrière pour toutes les actions liées aux PFNL.

L'institution d'une plateforme de concertation multi-acteurs à l'instar du CCN qui a des difficultés à voir le jour permettrait aux différentes parties prenantes au développement des filières PFNL de s'impliquer dans le suivi-évaluation du plan.

5.4 MECANISME DE FINANCEMENT

La réussite de la mise en œuvre du PND des PFNL est fortement liée à la qualité du financement qui sera mis à disposition pour soutenir les actions définies dans chacune des actions. Le financement du plan renvoie à la question de savoir : comment assurer la disponibilité des fonds pour la mise en œuvre des activités retenues dans le plan.

5.4.1 Sources de financement des actions

Trois niveaux de financement ont été identifiés : national, sous-régional et international avec les sources et les approvisionnements récapitulés dans le tableau IX ci-dessous.

Tableau XIII : Récapitulatif des sources de financement du plan

Niveaux de financement	Sources	Approvisionnement
National	BIP et BF	Trésor
	FSDF	Redevance Forestière Annuelle (RFA)
	FC	Bailleurs de fonds
	Fonds bilatéraux	Ambassades Agences/organismes de coopération pour développement, SNV, ACDI
	Partenariat Public-Privé	Etat du Cameroun et Entreprises nationales
Sous-régional	FFBC	Bailleurs de fonds
Régional	NEPAD, UA, FFA (forum des forêts Afrique)	
International	Organisme du Système de Nations Unies (FAO, ONUDI)	Autofinancement
	Conventions de partenariats	OIBT, INBAR
	Partenariat Public-Privé	Etat du Cameroun et firmes internationales

Tableau XIV : Synthèse du financement du plan

Sources	Administrations impliquées	Activités (Voir Chapitre 4)
BF et BIP	MINFOF	1.2, 1.4, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 3.5, 3.5, 3.7, 4.1, 4.2, 4.5 4.6
	MINRESI	2.7, 3.11
	MINFI	1.4, 3.7
	MINMIDT	3.4, 3.9,
	MINPMEESA	3.5, 3.7,
	MINCOMMERCE	3,7
	MINESUP	3.10, 3.11
	MINSANTE	3.11
	MINADER	2.6
FSDf	MINFOF	1.4, 2.4, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.8, 3.9, 3.10, 4.2, 4.4, 4.5, 4.6
Fonds Commun (FC)	MINFOF	1.3, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.8, 3.9, 4.5
FFBC	MINFOF	1.3, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.3, 3.5, 3.6, 3.9, 4.3
International	MINFOF	2.4, 2.7, 3.1, 3.4, 3.5, 3.6, 3.8, 4.6
Fonds Bilatéraux	GIZ, SNV, AFD (C2D)	1.1, 1.3, 2.1, 3.6, 4.5
Partenariat Public-Privé national	Privés nationaux	2.3, 2.6, 2.7
Partenariat Public-Privé international	Privés internationaux	2.3, 2.6, 2.7
Organisme du Système de Nations Unies	FAO, ONUDI	2.5, 3.6, 4.2, 4.3
NEPAD, UA, FFA (forum des forêts Afrique)		3.4, 3.5,
FFBC		2.3, 2.6, 2.7, 2.8, 3.6
Conventions de partenariats	OIBT, INBAR	2.2, 2.6, 2.7, 2.8, 3.7, 4.3

5.4.2 Mécanismes de financement du plan national de développement des produits

Le financement du PND des PFNL s'appuie sur les diverses sources de financements qui soutiennent le développement du secteur forestier ou qui viennent d'être mis en place. Les sources de financements ainsi ciblés sont : le Budget de fonctionnement, le budget d'investissement public, le fonds spécial de développement forestier, le Fonds Commun, Contrat de désendettement de

développement (C2D), le Fonds Forestier du Bassin du Congo, et les organismes du Systèmes des Nations Unies (FAO et ONUDI) et OIBT.

Le financement du PND PFNL par le budget de l'Etat (BF, BIP et le FSDF) nécessite une volonté politique plus déterminante en inscrivant le développement des PFNL dans les priorités de l'Administration des Forêts et du Gouvernement en général en tenant compte des atouts et des potentialités du sous-secteur. Une utilisation plus efficace des ressources financières de l'Etat permettrait d'allouer un budget substantiel au sous-secteur sans que les autres composantes forestières aient à souffrir. Une révision de la fiscalité forestière relative à la valeur économique des produits permettrait au trésor d'améliorer ses revenus et financer en conséquence le développement des filières.

Le FC a bénéficié jusqu'en 2011 des financements de plusieurs bailleurs. Depuis le 1^{er} janvier la RFA est resté le seul bailleur des fonds avec une contribution consistante de plus de 9 milliards FCFA au titre de la première allocation de ce nouveau financement. A cet égard, le fonds est prêt à accueillir des projets structurants susceptibles de porter un impact économique et social dans la vie du pays. Il revient en général à l'Administration des Forêts bénéficiaire de cet appui financier de formuler des projets consistants. Les services en charges des PFNL devront être suffisamment agressifs pour utiliser ladite source.

Le FFBC est un guichet financé par la coopération multilatérale sous la tutelle de la COMIFAC et destiné à financer les initiatives de gestion durable dans le bassin du Congo.

Les financements internationaux sont ceux qui ont le plus soutenu le développement des filières PFNL. La FAO a notamment appuyé le sous-secteur à travers trois projets pour le bénéfice du Cameroun et d'autres pays de l'espace COMIFAC. Les sources financières ont été mises à disposition pour lesdits projets par le Gouvernement allemand et de l'Union Européenne (UE). La SNV, l'ICRAF et le CIFOR se sont impliqués dans ces projets avec des contributions surtout techniques déterminantes.

A travers le réseau international du bambou rotin (INBAR), l'ONUDI se propose d'allouer une contribution financière pour le bénéfice du Cameroun de l'ordre 370 000 € dans le cadre d'un projet sous-régional de développement du bambou en perspective. De le même, l'OIBT avec le soutien financier des firmes pharmaceutiques internationales appuie le processus de gestion durable du *Prunus africana*.

L'Administration des Forêts élaborera alors des projets à soumettre aux partenaires au développement en vue de solliciter des financements.

BIBLIOGRAPHIE

Mala W.A. and al, 2010 : Collective action in business: Group sales and the promotion

of small and medium scale forest enterprises based on NWFP in Central Africa (*Accepted, Development in Practice*).

MINFOF, 2011 : Décision n° 2 627/D/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SAG du 30 décembre 2012
Portant octroi des quotas d'exploitation des produits forestiers spéciaux.

MINFOF, 2011 : Lettre circulaire n° 009/LC/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SN du 15 février 2011.

MINFOF, 2012 : Décision n° 358/D/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SN du 28 février 2012

OFAC, 2008 : Les forêts du Bassin du Congo : états des forêts en 2008 ;

PRC, 2005 : Décret n° 2005/099 du 6 avril 2005 portant organisation du MINFOF.

Sopecam, 2012: Alter Eco n° 037 du 1^{er} au 13 mai 2012.

Tieguhong J.C and al, 2008 : Analyse des aspects socio-économique des PFNL en Afrique Centrale

Tieguhong J.C. and al, 2009 : Analyse des aspects socio-économique des PFNL en Afrique Centrale.

Tieguhong J.C and al, 2010 : Transparency and governance in non-wood forest product commodity chains, on the example of Cameroon: a need to include NWFP in the FLEGT mechanism. COFO-International Conference-Forum on Emerging Economic Mechanisms : Implications for forest related policies and sector governance. FAO Headquarters, Rome (Italy) 5 to 7 October 2010.

Tieguhong J.C. and al, 2012 : Financial status of small and medium scale enterprises based on non-wood forest products in Central Africa